

Image not found or type unknown



Garde de l'enfant sans être passer devant un tribunal

Par **lamiri**, le **16/11/2008** à **20:15**

Bonjour
Mon mari est séparé de son ex-compagne (c'est lui qui est parti) depuis 3 ans (séparation à l'amiable sans passer devant un tribunal), ils ont eu une fille de 6 ans (son ex a une autre fille d'une 1ère union), et il lui a plusieurs fois demandé d'avoir sa fille, elle a toujours refusé, de plus elle habite à 1 h 30 de chez nous.
Je voudrais savoir s'il a le droit d'avoir sa fille sans passer devant le tribunal ou si on doit y passer savoir s'il a une chance devant le tribunal si ça va jusqu'à là.
Et pour le trajet à faire un week end sur deux, si on a le droit d'exiger qu'elle fasse la moitié.
Merci de bien vouloir me répondre.
veuillez agréer mes salutations distinguées
Mme Lamiri